

Dossier Wellington – Primerose : problème d’affiliation – P.B

Séance du 20 octobre 2020

Le Comité de Contrôle LFH est composé de Mme L.A (siégeant seule comme Présidente faisant fonction en application de l’article 5.4 al. 1, 2^e phrase du Règlement d’Ordre Intérieur de la LFH, vu l’urgence).

Sont également présents :

Mr. D.B., Procureur

Mlle P.B.

Mr. S.B. (représentant le club du Primerose par procuration)

LES FAITS

Mlle B. était affilié au Wellington, et a demandé sa désaffiliation afin de pouvoir aller jouer au club du Primerose, ce que le Wellington a accepté. Cependant, le 14 septembre 2020, Mlle B. a été inscrite sur la feuille de match de l’équipe pour laquelle le Wellington l’avait qualifiée. Elle affirme ne pas avoir participé à cette rencontre.

PROCEDURE

Mlle B. sollicite le comité de contrôle afin de faire annuler sa participation au match du 14 septembre et ainsi faire reconnaître son droit de jouer cette saison au Primerose.

LE JUGEMENT

Le Wellington ne s’oppose pas au transfert de Mlle B., et a confirmé qu’elle n’avait pas joué le match en question, qu’elle n’était pas censée participer à ce match, et que la mention de son nom sur la feuille était une erreur administrative du capitaine de cette équipe.

L’absence de Mlle B. lors de ce match est incontesté.

S’agissant manifestement d’une erreur administrative, le CC est d’avis que l’on peut considérer que Mlle B. n’a pas participé à une quelconque compétition avec le Wellington cette saison, et que rien ne s’oppose à ce qu’elle participe avec le Primerose à toutes les compétitions pour lesquelles elle est qualifiée.

Pour autant que de besoin, le CC attire l’attention sur le fait que la date de la demande d’affiliation de Mlle B. au Primerose est postérieure au premier mercredi suivant le premier match de la compétition, ce qui implique qu’elle ne pourra pas participer aux rencontres de la Belgian League.

PAR CES MOTIFS

Le Comité décide :

Que Mlle B. peut participer avec le club du Primerose à toutes les compétitions pour lesquelles elle est qualifiée.

Les frais de dossier de € 200 sont à charge du club du Wellington.

Date : 21 octobre 2020